

Si j'écoutais les pressantes invitations qu'on me réitère, je passerais l'été dans cette suave retraite; mais le Canada, *mon pays, mes amours*, est là-bas; des frères, des sœurs, des amis m'attendent que j'ai hâte de revoir. Adieu donc, excellents amis de France, adieu jusqu'à l'année prochaine. Le paquebot *La Touraine* part aujourd'hui du Havre; j'y monte, et dans dix jours, Dieu aidant, je gravirai la montagne du vieux Québec, je reverrai sa fière citadelle, ses horizons si beaux, les lignes bleues si harmonieuses des Laurentides; je retrouverai tous ces lieux, tous ces êtres aimés qui sont devenus une part de moi-même.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

Québec, 24 avril, 1892.

Mon retour à Québec a été beaucoup plus prompt que je n'avais osé l'espérer. Le train spécial qui transportait les passagers de *La Touraine* est parti de Paris le samedi, 16 après minuit. *La Touraine* a quitté le Havre à midi le même jour, et le samedi suivant, à midi, elle était dans le port de New-York. Le soir même, j'ai pris le train du Vermont Central, et le lendemain soir, j'étais à Québec, malgré un arrêt de six heures à Montréal pour y attendre le train du C. P. R., soit huit jours de Paris à Québec.

Il faut dire que *La Touraine* est le plus rapide, de même que le plus grand des steamers de la ligne transatlantique. Il est à double hélice, mesure 503 pieds de longueur, jauge 8,000 tonneaux, et possède une force de 12,000 chevaux. Il atteint plus de 19 nœuds à l'heure. Le nœud marin est de plus d'un mille. Nous avons fait dans une seule journée 478 nœuds. Du Havre à New-York, il y a 3,170 milles que nous avons faits en 7 jours de traversée.

La Touraine n'est cependant pas le plus vite des steamers océaniques. Qui peut dire jusqu'où iront les nouveaux progrès?

H.-R. C.

Jugement de la Propagande sur la plan dit Faribault

A la réunion spéciale de la Propagande, tenue le 21 avril 1892, dans le but de savoir ce qu'il faut penser de l'arrangement conclu par l'archevêque Ireland relativement aux deux écoles de Faribault et de Stillwater, Minn., il fut résolu de répondre affirmativement et, sans déroger aux décrets des conciles de Baltimore sur les écoles paroissiales, de reconnaître que la transaction effectuée par l'archevêque Ireland concernant les écoles établies à Faribault et